



REGLEMENT DE LA CONSULTATION

Phase Candidature

Conception, la mise en œuvre, l'hébergement, l'exploitation technique et la maintenance du Système Régional de Distribution et d'Information Voyageurs (SRDIV) de la Région Bourgogne-Franche-Comté

Date et heure limites de remise des candidatures :

**Vendredi 24 mai 2024
À 12 Heures 00**

Marché passé dans le cadre d'un dialogue compétitif en application des articles L2124-4 et R2124-3 et R2124-5, et R2161-24 à R2161-31 du Code de la Commande Publique

Table des matières

Table des matières

Table des matières	2
Section I – Acheteur public	3
Section II – Objet	4
1. Description	4
2. Durée / Délai du marché	5
Section III – Procédure et critères d’attribution	5
1 Type	5
2. Modalités et critères de sélection des candidats admis à participer au dialogue	5
3. Déroulement prévisionnel du dialogue	8
4. Critères de sélection des offres définitives	9
5. Modalités d’attribution du marché	9
Section IV – Autres renseignements	10
Section V – Modalités de remise des plis	10
Section VI – Pièces à remettre par le candidat retenu à la fin du dialogue	13

Section I – Acheteur public

Dénomination : Conseil régional de Bourgogne Franche-Comté	A l'attention de : Madame la présidente du Conseil régional
Adresse : 4 Square Castan – CS 51857 – 25031 BESANCON CEDEX	
Numéro national d'identification : 200 053 726 00028	
Point de contact administratif : Lydie GUETLIN Direction achats 17 Bd de la Tremouille - CS 23502 21035 Dijon	
Téléphone : 03 80 44 33 31	Courrier électronique lydie.guetlin@bourgognefranchecomte.fr
Point de contact technique : Annabel O'SHAUGHNESSY	
Téléphone : 03 79 13 30 88	Courrier électronique annabel.oshaughnessy@bourgognefranchecomte.fr
Adresse principale : www.bourgognefranchecomte.fr	
Adresse du profil acheteur : https://www.ternum-bfc.fr Référence : 2024-11S03-001	
Type de pouvoir adjudicateur : autorité régionale	

INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Toutes les informations complémentaires à caractère administratif ou technique doivent être demandées par écrit via la plate-forme Territoires numériques (salle des marchés : <https://www.ternum-bfc.fr>), jusqu'à 7 jours calendaires avant la date limite de remise des plis, soit jusqu'au :
vendredi 17 mai 2024 à 17h00

Au-delà de cette date, seules les questions dont le traitement engendrerait une modification du DCE et un report de la date limite de remise des offres, seront prises en compte par la Région.

Tous les candidats ayant téléchargé le DCE, **en s'identifiant sur la plateforme** seront informés de la réponse à ces questions et/ou des modifications des pièces du DCE, report de date le cas échéant.

La Région se réserve la possibilité de reporter la date de remise des plis dans le cas où la réponse aux questions ne laisserait pas suffisamment de temps aux candidats pour prendre en compte la réponse apportée.

Important : tous les documents de communication et de notification (demandes de complément, information aux candidats non retenus, notification...) s'effectueront **par voie dématérialisée** sous la forme d'un courrier signé électroniquement et ce, quelle que soit la modalité de remise du pli choisie par le candidat.

Les candidats doivent obligatoirement indiquer dans leur offre une adresse de **messagerie électronique valide** à laquelle seront envoyés ces documents.

Attention aux filtres anti-spam : les courriels envoyés via la plateforme le sont depuis l'adresse électronique : « nepasrepondre@ternum-bfc.fr ». Si le candidat utilise un filtre anti-spam, il convient donc d'ajouter cette adresse dans la liste blanche de sa messagerie afin que les courriels (questions- réponses, demande de compléments...) envoyés depuis la plateforme de dématérialisation ne soient pas filtrés.

Section II – Objet**1. Description****1.1 Objet :**

Le présent marché a pour objet la conception, la mise en œuvre, l'hébergement, l'exploitation technique et la maintenance du système régional de distribution et d'information voyageurs de la Région Bourgogne-Franche-Comté.

Procédure :

Le marché est passé dans le cadre d'une procédure de Dialogue compétitif en application des articles L2124-4 et R2124-3 et R2124-5, et R2161-24 à R2161-31 du Code de la Commande Publique.

Cette procédure résulte d'une déclaration sans, en application des articles R2185-1 et 2 du code de la commande publique, pour motifs d'intérêt général, ceci, afin de permettre à la Région d'ouvrir ce dialogue compétitif à la centrale d'achat MOBIGO et, également, d'en redéfinir le montant maximum de l'accord-cadre.

Le recours à la procédure du dialogue compétitif se justifie par le fait qu'aucune solution type « tout en un » ne réponde à l'ensemble des besoins fonctionnels de la Région Bourgogne-Franche-Comté.

Il est donc nécessaire de conduire un dialogue avec les candidats qui seront sélectionnés afin de définir ou développer les solutions de nature à répondre aux besoins de la Région.

Le marché est mono-attributaire.

Code CPV : 72262000 -Service de développement de logiciels.

1.2 Centrale d'achat Mobigo

Dans le cadre du présent marché, la Région Bourgogne-Franche-Comté est constituée en centrale d'achat, conformément aux articles L2113-2 à L2113-5 du Code de la Commande Publique.

La présente consultation est réalisée par la Région pour le compte de ladite Centrale d'achat Mobigo et l'ensemble des adhérents. Ceux-ci n'auront donc pas, à l'avenir, à mettre en œuvre une procédure de publicité et de mise en concurrence pour l'achat des prestations qui font l'objet du marché.

La Centrale d'achat regroupe la majorité des Autorités Organisatrices de Mobilité au sein de la région Bourgogne-Franche-Comté. Les modalités d'adhésion à la Centrale d'Achat Mobigo permettent à tout acheteur présent en Bourgogne-Franche-Comté de devenir adhérent à la Centrale d'achat.

A titre indicatif, les entités adjudicatrices adhérentes à ce jour de la centrale d'achat figurent dans la liste ci-dessous :

- Région Bourgogne-Franche-Comté ;
- Dijon Métropole ;
- Nevers Agglomération ;
- Communauté de l'Auxerrois ;
- Beaune Côte et Sud ;
- Grand Autunois Morvan ;
- Grand Chalon ;
- Communauté Urbaine du Creusot-Montceau ;
- Grand Sénonais ;
- Mâconnais Beaujolais Agglomération ;
- SMTC 90 Belfort ;
- Communauté d'Agglomération de Vesoul ;
- Grand Besançon ;
- Grand Dole ;
- Grand Pontarlier ;

- Communauté d'Agglomération du Pays de Montbéliard ;
- Communauté de Commune du Pays d'Héricourt ;
- Espace Communautaire Lons Agglomération (ECLA) ;
- Commune de Luxeuil-les-Bains ;
- Communauté de Communes de Haut Jura Saint Claude ;
- Communauté de Communes de l'agglomération Migennoise ;
- CC station des Rousses.

La Région Bourgogne-Franche-Comté, agissant en tant que centrale d'achat, est l'unique signataire du marché et cocontractant du titulaire.

1.3 Type de marché : Marché de fournitures et services

1.4 S'agit-il d'un accord-cadre ? Oui

Le marché prévisionnel est un accord-cadre à bons de commande, avec un montant maximum de 67 000 000,00 € TTC pour la totalité de la durée du marché, toutes options levées, en application des articles R2162-1 à R2162-14 du Code de la Commande Publique. La forme définitive du marché, ainsi que la part entre les coûts d'investissement et les coûts de fonctionnement seront toutefois arrêtés à l'issue du dialogue.

1.5 Division en lots : Non

Les prestations ne peuvent être alloties car la dévolution en lots séparés serait de nature à rendre techniquement difficile l'exécution des prestations au sens de l'article L2113-11-2° du code de la commande publique.

En effet, afin de faciliter les échanges de données entre les équipements de distribution et d'information voyageurs physiques et les canaux numériques, la Région attend une cohérence globale dans l'ergonomie des systèmes qui seront ouverts aux voyageurs et aux utilisateurs des différents outils, tout en apportant une robustesse et une maîtrise des données.

1.6 Tranches :

Conformément aux dispositions des articles R.2113-4 à R.2113-6 du code de la commande publique, cette consultation pourra faire l'objet d'une tranche ferme et de tranches optionnelles. Le détail sera construit dans le cadre du dialogue compétitif.

1.7 Variantes :

1.7.1 Variantes à l'initiative du candidat :

Les candidats pourront être autorisés à remettre une variante libre.

1.7.2 Variantes exigées à l'initiative de la Région :

La Région n'attend pas de variante.

1.8 Prestations Supplémentaires Eventuelles (P.S.E.) :

Le marché pourra faire l'objet de prestations supplémentaires éventuelles.

1.9 Forme des prix : Prix mixtes

1.10 Durée de validité des offres : 180 jours

1.11 Langue utilisée : français

1.12 Prime :

Sans objet.

2. Durée / Délai du marché

La durée du marché est de 6 ans reconductible 2 fois pour une période de 1 an, soit une durée totale maximale de 8 ans.

En effet, la complexité des systèmes et des équipements à déployer devant faire l'objet de plusieurs versions successives ainsi que d'une phase de mise en œuvre de 18 mois, il est nécessaire d'envisager un marché dont la durée permet à la fois de déployer le dispositif attendu, former les utilisateurs et les partenaires à son utilisateur et amortir les investissements. Ainsi ces éléments ne permettent pas de réaliser la totalité du projet dans un délai de 4 ans et justifient au sens de l'article L 2125-1 1 de la Commande Publique, que le marché soit exécuté dans le délai maximal de 8 ans.

Section III – Procédure et critères d'attribution

1 Type - Dialogue compétitif passé en application des articles L2124-4 et R2124-3 et R2124-5, et R2161-24 à R2161-31 du Code de la Commande Publique.

2. Modalités et critères de sélection des candidats admis à participer au dialogue

2.1. Présentation des candidatures

Pour présenter leur candidature exclusivement par voie dématérialisée :

▶ Les candidats utilisent leur numéro SIRET pour répondre via le service « Document Unique de Marché Européen Simplifié » (DUME-S), auquel ils joindront :

- Si le candidat est en redressement judiciaire, la copie du ou des jugements prononcés justifiant qu'il est habilité à poursuivre ses activités pendant la durée prévisible d'exécution du marché public, au sens de l'article L2141-3 du Code de la Commande Publique.

▶ Les candidats, en l'absence de réponse via le service « DUME-S » devront fournir :

- DC1 dûment remplie,
- DC2 dûment remplie,
- Si le candidat est en redressement judiciaire, la copie du ou des jugements prononcés justifiant qu'il est habilité à poursuivre ses activités pendant la durée prévisible d'exécution du marché public, au sens de l'article L2141-3 du Code de la Commande Publique.

Pour rappel, la réponse électronique via DUME simplifié dispense le candidat de joindre les DC1 et DC2, ainsi que les attestations fiscales et sociales.



Guide de réponse via le DUME simplifié : <https://docs.ternum-bfc.fr/repondre-consultation-dume-operateur-economique>

Pour répondre en groupement avec le DUME : <https://docs.ternum-bfc.fr/sdm-groupement-avec-dume>

Si le dossier de candidature est incomplet, la Région se réserve la possibilité de faire compléter la candidature. Si le candidat ne satisfait pas aux conditions de participation, il sera fait application de l'article R2144-7 du Code de la Commande Publique.

En cas de groupement, chaque membre du groupement devra fournir individuellement tous les supports d'information permettant d'apprécier sa capacité.

Quelle que soit la forme du groupement retenue par le candidat, le mandataire devra être obligatoirement responsable solidairement de l'ensemble des autres membres du groupement.

Conformément aux dispositions de l'article R2151-7 du Code de la Commande Publique, il est interdit à un candidat de soumissionner en qualité de mandataire solidaire de plusieurs groupements, en outre, il est interdit aux candidats de se présenter :

- en agissant à la fois en qualité de candidats individuels et de membres de groupements ou
- en qualité de membres de plusieurs groupements, en qualité de co-traitant.

Un même sous-traitant peut se présenter dans plusieurs groupements.

Si l'entreprise a été créée récemment, mais que ses personnels disposent d'une expérience professionnelle acquise dans une autre société, le candidat pourra s'en prévaloir, à l'appui d'explications circonstanciées et attestées.

2.2. Critères de sélection des candidatures :

Cinq candidats maximums seront sélectionnés et admis à présenter une offre.

Si moins de cinq candidats satisfont aux critères annoncés, la Région pourra poursuivre la procédure avec les candidats ayant les capacités requises.

<u>Critères de sélection des candidatures</u>
<u>CRITERE 1 : Compréhension du candidat sur le contexte et les enjeux du projet Régional</u> <ul style="list-style-type: none">• Contexte du projet pour la Région Bourgogne-Franche-Comté ;• Complexité de la phase de transition avec les systèmes et équipements existants ;• Mise à disposition des systèmes et des outils à des tiers ;• Interfaces à mettre en œuvre avec d'autres acteurs.
<u>CRITERE 2 : Références justifiées du candidat cohérentes avec le contexte Régional du projet</u> <ul style="list-style-type: none">• Expérience dans le déploiement de systèmes et d'outils de distribution dans des contextes Régionaux ou équivalent en termes de complexité et d'enjeux de mobilité ;• Expériences dans le déploiement de systèmes d'information voyageurs numériques dans des contextes Régionaux ou équivalent en termes de complexité et d'enjeux de mobilité ;• Expériences dans le déploiement de systèmes d'information multimodal, de boutiques en lignes et l'application mobile ;• Justification des références et du délai de mise en service du système central via la communication d'une attestation ou certificat d'achèvement.
<u>CRITERE 3 : Capacités techniques, compétences et organisation du candidat pour répondre aux besoins de la Région et capacités financières :</u> <ul style="list-style-type: none">• Maîtriser les techniques d'échanges API de distribution et d'information en temps réel ;• Maîtriser les compétences en matière de fourniture de solution physiques et numériques de vente des services de mobilités (y compris sous forme de code-barres 2D) ;• Maîtriser les compétences en matière de maîtrise des données de transport afin de diffuser de l'information voyageurs théoriques, en temps réel et en situation perturbée ;• Maîtriser les techniques de design numérique pour concevoir les médias Mobigo ;• Maîtriser l'intégration des systèmes et des équipements dans le cadre d'une maîtrise d'œuvre global sur des projets équivalents ;• Expliciter la répartition des missions du candidat entre les différents membres du groupement, le cas échéant ;• Fourniture des CVs qui sont susceptibles d'intervenir dans le projet ;• Capacités financières du candidat au vu des bilans et comptes de résultat des 3 derniers exercices.

2. 3 Les pièces à fournir par les candidats sont les suivantes :

Le candidat remettra les pièces techniques suivantes, en les classant dans un dossier « Pièces techniques ». Ces documents seront remis sous format pdf :

- Une lettre de motivation et de perception du projet, dont les forces et les atouts de la société sur le projet ;
- Une note répondant aux attentes de la Région exprimées dans les critères 1, 2 et 3 ;
- Une annexe regroupant les attestations ou certificats des références exprimées et décrites succinctement dans la note dans la partie en réponse au critère 2 ;
- Une présentation des moyens humains comportant les CVs des personnes qui seront susceptibles d'être mobilisés dans le projet ;
- Les bilans et comptes de résultat des 3 derniers exercices.

Le candidat remettra les pièces administratives suivantes, en les classant dans un dossier « Pièces administratives ». Ces documents seront remis sous format pdf :

- Le formulaire « DUME Simplifié » dûment complété ou à défaut un DC1 et un DC2 ;
- En cas de groupement, le mandataire fournira le DC1 et un DC2 pour chaque membre ;
- En cas de sous-traitance, le candidat fournira un DC4 ;
- En cas de redressement judiciaire, le candidat joindra la copie du jugement prononcé.

Au titre de la réglementation en vigueur applicable au traitement de données à caractère personnel et, en particulier, le règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 applicable à compter du 25 mai 2018 et de la loi du 6 janvier 1978, les candidats sont informés que les données personnelles éventuellement contenues et transmises dans les CV ou tout document constitutif de l'offre technique seront conservées selon les modalités suivantes :

- Pendant une durée de 5 ans pour les offres non retenues ;
- Pendant une durée de 10 ans à la fin de la durée de validité du marché pour l'offre retenue.

A l'issue de ces périodes de conservations, l'acheteur s'engage à détruire les CV ou tout document pouvant contenir des données personnelles et à en apporter la preuve par un bordereau de destruction ou par tout moyen de preuve.

3. Déroulement prévisionnel du dialogue

3.1. Date prévisionnelle du début du dialogue et des 1eres auditions

La date prévisionnelle d'envoi des invitations aux candidats sélectionnés à participer au dialogue, est prévue à compter de la semaine du 3 juin 2024.

La période prévisionnelle des 1ères auditions (une journée par candidat) se déroulera 23 septembre au 4 octobre 2024.

3.2. Déroulement prévisionnel du dialogue

L'objet du dialogue est d'identifier et de définir les moyens propres à satisfaire au mieux les besoins de la Région Bourgogne-Franche-Comté. Tous les aspects du marché pourront être discutés avec les candidats sélectionnés.

Le planning, les étapes et le nombre de proposition à remettre sont prévisionnels. Ils peuvent être adaptés par la Région en cours de dialogue, en fonction du nombre de candidats sélectionnés, et de la complexité des offres présentées.

La période envisagée pour l'ensemble de la procédure du dialogue compétitif s'étend de la semaine du 3 juin 2024 à la semaine du 16 juin 2025.

Le dialogue comportera de manière prévisionnelle, la remise de 3 offres, à savoir une offre initiale, une offre intermédiaire et une offre finale. Toutefois en cas de nécessité au regard du déroulement de la procédure, la Région pourra ajuster le nombre d'offres.

A l'issue de la remise de chacune des 2 premières propositions, une audition d'une journée sera organisée. Il y aura donc 2 auditions chacune d'une journée. Ces auditions pourront se dérouler idéalement en présentiel ou par visio-conférence, selon les conditions sanitaires en vigueur.

Le programme fonctionnel (V1) sera communiqué à tous les candidats retenus (maximum 5). Ils devront présenter une première proposition technique et financière sur la base de ce programme. Par la suite, la Région procédera à la mise à jour de son programme fonctionnel pour une V2, qui sera rediffusée aux candidats.

Les candidats disposeront d'un nouveau délai de 3 semaines minimum pour déposer une deuxième proposition. Suite à celle-ci, une deuxième phase d'audition sera engagée entre la Région et les candidats (1 jour chacun).

La Région procédera à la mise à jour de son programme fonctionnel pour une V3, qui sera rediffusée aux candidats.

Les candidats disposeront d'un nouveau délai de 3 semaines minimum pour déposer une offre finale.

Les dates définitives des auditions et des remises des propositions et de l'offre finale seront précisées dans les courriers d'invitation adressés aux candidats au cours du dialogue.

Le dialogue se poursuivra avec tous les candidats invités à dialoguer jusqu'à ce que soient identifiées, éventuellement après les avoir comparées, la ou les solutions qui sont susceptibles de répondre aux besoins, pour autant qu'il y ait un nombre suffisant de solutions appropriées.

Conformément aux dispositions de l'article R.2161-27 du code de la commande publique, la Région se réserve la possibilité de réduire le nombre de candidat en cours de procédure.

4. Critères de sélection des offres

La décomposition des critères de sélection des offres sera communiquée dans le DCE initial qui ouvrira la phase dialogue.

5. Modalités d'attribution du marché

L'offre retenue sera celle qui aura obtenu la meilleure note au vu de l'ensemble des critères pondérés après analyse des offres.

Les offres inappropriées ou inacceptables seront éliminées conformément à l'article R2152-1 du code de la commande publique.

A la suite de la remise des offres finales, le dialogue sera clos. Conformément à l'article R. 2161-29 du code de la commande publique, des précisions, clarifications, perfectionnements ou compléments pourront être demandés aux candidats. Cependant, ces demandes ne pourront avoir pour effet de modifier les aspects essentiels de l'offre finale, notamment les besoins et exigences indiqués dans les documents de la consultation.

Le classement des offres sera établi sur la base de la note totale obtenue à partir des critères pondérés précisés dans le règlement de la consultation établi pour la phase dialogue.

Le marché sera notifié à l'issue d'une procédure électronique.

Un avis d'attribution sera mis en ligne sur le BOAMP ainsi que sur le site <https://ternum-bfc.fr> pour une durée de 30 jours. Il comprendra le nom du titulaire du marché, ses coordonnées ainsi que le montant du marché.

Section IV – Autres renseignements

Documents remis au candidat au titre du dossier de consultation :

Le Dossier de Consultation doit être téléchargé sur la plateforme Territoires numériques à l'adresse suivante : <https://www.ternum-bfc.fr> – Référence : 2024-11S03-001

Il comporte les documents suivants :

1. Le présent Règlement de Consultation (RC)
2. La synthèse du programme fonctionnel
3. Formulaire DC1
4. Formulaire DC2
5. Formulaire DC4 et sa notice

Section V – Modalités de remise des plis

RAPPEL : La réponse par voie électronique est OBLIGATOIRE sur le site de Territoires Numériques à l'adresse suivante <https://www.ternum-bfc.fr> sous la Référence : 2024-11S03-001

La signature électronique ne sera pas exigée au stade de la remise de la candidature.

Les formats de fichiers rtf, docx, xlsx, slk, pdf, pptx, ppsx, dwg, dxf, jpg sont acceptés.

Le candidat devra vérifier l'intitulé de l'opération auquel il soumissionne et envoyer son pli dématérialisé avant les dates et heure limites mentionnées ci-dessus. Les plis dématérialisés dont la transmission commencera avant la date et heure limite de remise des plis seront pris en compte. Ce pli dématérialisé comprendra tous les justificatifs listés précédemment.



Format de fichier Acte d'engagement : afin de faciliter le traitement de vérification des fichiers de signature par les services du payeur, l'acte d'engagement une fois renseigné devra être converti en pdf afin de vous permettre d'utiliser le format de signature PADES proposé par la plateforme lorsque vous répondez en ligne : <https://docs.ternum-bfc.fr/sdm-comment-signer-electroniquement-fournisseur>

Afin de contrôler le bon déroulement de la procédure il vous est conseillé de vérifier, sur l'accusé de dépôt, la taille des fichiers transmis.

1. Copie de sauvegarde

L'article R2132-11 du Code de la Commande Publique permet aux candidats qui le souhaitent, d'effectuer à la fois une transmission électronique et, à titre de copie de sauvegarde, une transmission sur support physique électronique, sur support papier ou dématérialisé.

Une copie de sauvegarde est une copie de la réponse électronique destinée à se substituer, en cas d'anomalies limitativement énumérées à l'article 2 de l'annexe n°6 du Code de la Commande Publique, fixant les modalités de mise à disposition des documents de la consultation et de la copie de sauvegarde, aux dossiers des candidatures transmis par voie électronique :

- Lorsqu'un programme informatique malveillant est détecté dans les candidatures ou les offres transmises par voie électronique.
- Lorsqu'une candidature ou une offre électronique est reçue de façon incomplète, hors délais ou n'a pu être ouverte, sous réserve que la transmission de la candidature ou de l'offre électronique ait commencé avant la clôture de la remise des candidatures ou des offres.

Celle-ci pourra être transmise UNIQUEMENT :

→ par la poste avec date certaine de remise des plis :

Madame la présidente du Conseil régional de Bourgogne Franche Comté
Direction achats
17 boulevard de la Trémouille - CS 23502 - 21035 DIJON CEDEX

→ remis contre récépissé

Secrétariat de la Direction des achats
2 Avenue Garibaldi
21000 DIJON

Horaires d'ouverture : de 08h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h45

En cas de difficulté à trouver l'adresse, prendre l'attache téléphonique du contact administratif identifié en page 2 du présent règlement de consultation.

* selon les conditions de remises suivantes :

Dans tous les cas, le pli contenant cette copie de sauvegarde remis par le candidat comportera la mention extérieure libellée en clair suivante :

- Dialogue compétitif – Phase candidatures –
Copie de sauvegarde pour : Système de Distribution et d'Information Voyageurs
- Tampon du candidat
- "NE PAS OUVRIR"
La remise du pli s'effectue sous enveloppe extérieure SUR LAQUELLE DEVRONT FIGURER LES COORDONNEES DE L'ENTREPRISE et L'INTITULE DE L'OPERATION.

Les plis des sociétés intéressées, dont la transmission du pli commencera avant la date limite et l'heure fixées ci-dessus (la seule heure faisant foi étant celle mentionnée par le système d'horodatage du site e-bourgogne.fr), seront pris en compte.

2. Tests de remise de plis électroniques

Les candidats sont invités à prendre connaissance du Guide de réponse pas-à-pas :

<https://docs.ternum-bfc.fr/sdm-repondre-a-consultation>

Afin de pallier des difficultés éventuelles de configuration informatique ou d'utilisation de la plate-forme, le conseil régional de bourgogne-franche-comte incite fortement les entreprises intéressées par une remise de leur pli par voie électronique à engager la procédure de dépôt de leur pli au moins deux heures avant la date limite de remise des offres et en cas de problème, vous devez tout d'abord renseigner le formulaire en ligne conformément au mode opératoire suivant :

<https://docs.ternum-bfc.fr/sdm-creer-ticket-utah>

L'assistance téléphonique est joignable une fois ce formulaire renseigné, de 9h à 19h (jours ouvrés).

Le numéro d'appel est affiché après validation du formulaire et dans les courriels de notification de changement d'état de chaque demande.

Par ailleurs, pour les entreprises qui feraient leur premier essai de remise de pli par voie électronique, le la Région, vous recommande vivement de procéder, une semaine avant la date limite de remise des offres, à :

- un test de configuration du poste de travail :

<https://marches.ternum->

bfc.fr/?page=entreprise.PrerequisTechniques&calledFrom=entreprise#rubrique_2

Recommandations aux entreprises :

- Avant toute manipulation sur le site, tester la configuration de votre poste accessible par le menu « Se préparer à répondre\Tester la configuration de mon poste » et se référer aux prérequis techniques si celui-ci n'aboutit pas.
- Ne pas hésiter à faire vérifier l'installation de votre certificat électronique de signature par votre fournisseur.
- Pour faciliter la signature et l'envoi de vos fichiers, les copier sur des disques durs « locaux » et éviter la sélection à partir de disques durs réseaux, clés USB ou disques « virtuels ».
- Éviter les caractères spéciaux et accentués (**ex :** °, &, #, é, É, Ç, etc.) dans le nom des fichiers à déposer, y compris à l'intérieur d'un dossier compressé de type zip.
- Pour compresser un fichier ou dossier, utiliser de préférence l'utilitaire de compression par défaut (pour Windows il est accessible par un clic droit \Envoyer vers\Dossier compressé sur le fichier ou le dossier).

- une consultation de test mise à disposition sur la plateforme :

<https://ternum-bfc.fr/?page=entreprise.EntrepriseAdvancedSearch&AllCons&orgTest>

Section VI – Pièces à remettre par le candidat retenu à la fin du dialogue

Le candidat auquel il sera envisagé d'attribuer le marché devra signer électroniquement son acte d'engagement et justifier ne pas être dans un cas d'interdiction de soumissionner mentionnée aux articles L2141-1 à L2141-5 et L2141-7 à L2141-11 du Code de la Commande Publique.

Il devra ainsi, dans un délai de 7 jours à compter de la date de réception de la demande envoyée par voie dématérialisée, fournir les éléments justifiant sa situation, listés aux articles R2143-6 à R2143-14 du Code de la Commande Publique et notamment :

- Attestation fiscale datant de moins de 3 mois,
- Attestation URSSAF certifiant la régularité de sa situation sociale y compris AGEFIPH (si + de 20 salariés) relative aux travailleurs handicapés à moins de 6 mois,
- Attestation d'assurance civile en cours de validité,
- **Si votre entreprise emploie + de 50 salariés**, le procès-verbal de la réunion du comité social et économique concernant la présentation du rapport annuel faisant le bilan de la situation générale de la santé, de la sécurité et des conditions de travail dans l'entreprise et du programme annuel de prévention des risques professionnels et d'amélioration des conditions de travail (*article L2312-27 du code du travail*),
- La liste nominative des travailleurs détachés éventuels employés, à défaut une attestation indiquant ne pas employer de travailleurs détachés,
- Un extrait K-bis ou attestation sirene datant de moins de 3 mois,
- Un RIB.

En cas de groupement, le mandataire devra transmettre :

- Les documents ci-dessus demandés pour chaque membre du groupement,
- Un document d'habilitation du mandataire établi par chacun des membres du groupement en précisant les conditions de cette habilitation (cf. art G du DC1),
- Un document émis par chacun des membres autorisant le payeur régional à verser sur un compte unique,
- Le RIB du groupement ou le cas échéant le RIB du mandataire et celui de chacun des membres du groupement.

En cas de déclaration de sous-traitance (au moment du dépôt de l'offre ou également en cours d'exécution du marché), le mandataire devra transmettre :

- Les documents ci-dessus demandés pour chaque sous-traitant.
- DC4 signé électroniquement du titulaire et du sous-traitant / ou signé manuscritement du titulaire et du sous-traitant (envoi par courrier postal en AR : Conseil régional BFC 17 bvd de la Trémouille CS 23502 21035 Dijon Cedex).

Pour rappel, une signature manuscrite scannée n'est pas valable.

A défaut de production de ces éléments, le marché pourra être attribué au candidat classé en deuxième position dans l'analyse des offres.

Pour rappel, le titulaire qui est établi en France fournit à l'acheteur tous les 6 mois une attestation de fourniture des déclarations sociales et de paiement des cotisations et contributions de sécurité sociale prévue à l'article L.243-15 émanant de l'organisme de protection sociale chargé du recouvrement des contributions, datant de moins de 6 mois. Les entreprises peuvent utiliser le service en ligne « Mon URSSAF » pour générer ce document.

Afin de réduire le temps de notification aux prestataires retenus, toutes les pièces listées ci-dessus peuvent être fournies dès la remise des offres.

Dans l'objectif de moderniser et faciliter la transmission des pièces fiscales et sociales, exigées avant la notification du marché et ce, conformément à la réglementation, la Région Bourgogne Franche-Comté utilise désormais les services de la plateforme HIVEO, chargée de les collecter et de les mettre à jour.

En cas d'attribution du marché, et si le titulaire n'est pas encore référencé sur cette plateforme, une invitation lui sera adressée afin de pouvoir créer son compte et déposer l'ensemble de ses pièces listées ci-dessus.

Si le candidat attributaire y est déjà référencé, la région consultera directement son coffre-fort électronique afin de pouvoir récupérer les pièces requises.